

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 mai 2022

GENS DU VOYAGE - RÉPONSE À APPEL À PROJET POUR LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DU PLAN DE RELANCE 2022 - RÉHABILITATION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Valérie BELY-VOLLAND, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Marie-Paule MILLASSEAU à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Philippe TERRASSIN, Michel PAILLEY à Bastien MARCHIVE, Dominique SIX à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Yamina BOUDAHMANI, Lydia ZANATTA à Gérard LEFEVRE.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Christophe GUINOT par Virginie HEULIN, Lucy MOREAU par Olivier TRAVEL.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Mélina TACHE.

Titulaires absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 MAI 2022

GENS DU VOYAGE - RÉPONSE À APPEL À PROJET POUR LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DU PLAN DE RELANCE 2022 - RÉHABILITATION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de France Relance, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement propose un Appel à projets pour la réhabilitation des aires d'accueils des gens du voyage.

L'appel à projet vise à financer les dépenses d'investissement nécessaires à :

- La réhabilitation dite lourde, qu'elle soit globale ou partielle, d'aires d'accueil existantes,
- L'extension d'aires d'accueil ayant pour but le maintien de leur capacité initiale.

Les travaux doivent contribuer à l'un des objectifs suivants au moins :

- L'amélioration des conditions d'accueil des personnes, notamment sanitaires ;
- La meilleure adaptation des activités et services proposés aux besoins des personnes accueillies ;
- La mise en conformité générale des aires aux normes techniques en vigueur ;
- L'amélioration de la maîtrise de l'énergie.

Le plafond des aides accordées au titre du Plan de relance pour la réhabilitation des aires d'accueil des Gens du voyage est définie à l'article 4 de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000. Il couvre jusqu'à 70% de la dépense totale subventionnable TTC.

Le décret n°2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage précise que ce plafond correspondant à 9 147 euros hors taxes par place de caravane en réhabilitation, soit 6 402,90 € TTC par place.

Un travail de recensement des travaux à effectuer sur les aires d'accueils des gens du voyage a été effectué en appui avec la Direction Gestion du Patrimoine et une proposition de travaux à réaliser est présentée ci-dessous :

Localisation (commune)	Gestionnaire	Nombre de places	Date de mise en service	Situation de l'aire au regard des normes sanitaires en vigueur (description de l'état actuel de l'aire)	Nature des travaux à réaliser pour la mise aux normes	Montant prévisionnel des travaux (si connu ou estimé)
NIORT / La Mineraie	CAN	36	1996, Réhab 2007-2008	Aire vétuste avec des locaux techniques vieillissants	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en peinture des façades dégradées - Mise en peinture des revêtements muraux intérieurs dégradés - Réfection chemin d'accès - Maçonnerie/Carrelage des sanitaires 	263 000 €
NIORT / Noron	CAN	24	1997, réhab 2007	Aire vétuste avec des locaux techniques vieillissants	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement partiel des clôtures - Mise en peinture des façades dégradées - Mise en peinture des revêtements muraux intérieurs dégradés 	34 500 €
CHAURAY	CAN	20	2015	Travaux de remise en état, incendie récent sur l'aire	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement partiel des clôtures - Remplacement dégrilleur 	16 000 €
AIFFRES	CAN	20	2011	Travaux de remise en état	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement partiel des clôtures 	10 000 €

Le coût global de l'opération est évalué à 323 500 € HT soit une sollicitation de subvention à hauteur de 70% soit 226 450 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées auprès des financeurs potentiels.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Vice-Président Délégué